

PRÉFET DU JURA

MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
Bureau des Financements Etat/Europe

Lons-le-Saunier, le 17 FEV. 2014

Affaire suivie par Frédérique JOLY et Stéphane GLENADEL  
☎ 03.84.86.86.18  
Courriel : frederique.joly@jura.gouv.fr

Le Préfet du Jura

à

**TRANSMISSION PAR MESSAGERIE**

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents  
des établissements publics  
de coopération intercommunale à fiscalité propre

Circulaire n° 12

En communication à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dole
- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude
- Madame la Présidente de l'association des maires et communes du Jura
- Monsieur le Directeur départemental des territoires
- Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Monsieur le Chef de l'unité territoriale de l'architecture et du patrimoine
- Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale

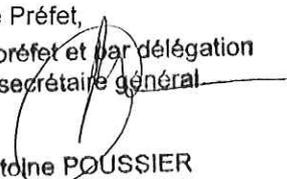
Je vous prie de trouver ci-joint les documents relatifs à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

- la liste des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre éligibles à la DETR en 2014 ;
- la liste des catégories d'opérations prioritaires ainsi que les conditions sous lesquelles seront examinées les demandes présentées ;
- le dossier de demande de subvention avec les pièces à produire.

L'ensemble de ces documents est mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Jura dans la rubrique « actualités ».

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 2 mai 2014**

Les services de la mission développement territorial en préfecture restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet,  
**Pour le préfet et par délégation**  
Le secrétaire général  
  
Antoine POUSSIER